

DÉLICES ET GOURMANDISES sévit

Un consommateur a pu observer le comportement addictif de sa tante vis-à-vis des offres publicitaires émanant des différentes enseignes du groupe **CONSORTIUM PUBLICITAIRE EUROPEEN** : Délices et Gourmandises, Délices d'Annie, Natur'Santé et Institut Viviane France.

Il témoigne le 16 avril 2017 : « Ma tante, âgée de 85 ans, est tombée dans leur griffes depuis près de 6 mois et elle a dépensé plus de 5 000 € d'achat de gâteaux, vins et livres, vendus à un prix prohibitif. En plus des prix pratiqués, il y a systématiquement 6,90 € de participation aux frais d'envoi + 2,90 € pour un traitement plus rapide.

Très généreuse, la société propose d'encaisser le chèque dans un mois, ce qui accentue les difficultés de gestion. En effet, du fait de ses dépenses, ma tante rencontre des difficultés financières et est à découvert. Mais rien ne l'arrête et dit ne pas pouvoir arrêter car elle pense avoir un retour sur investissement.

Tout ce qu'elle a reçu ce sont des chèques de réduction de 4 € à valoir sur la prochaine commande ! Telle une droguée, dès qu'elle reçoit une enveloppe, elle passe vite une commande car, grâce aux gains, elle pourra payer son assurance d'habitation, sa facture d'eau, et cela même si elle a déjà renvoyé une commande la veille ! Je ne suis même pas sûr qu'elle ait reçu la totalité de ses commandes passées.

En dehors de ces commandes compulsives, elle ne présente aucun autre problème de santé, elle n'est pas sénile, pas démente et je ne peux donc solliciter le juge des tutelles. »